

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III. Correspondance romaine. — IV Loi rejetant la franc-maçonnerie hors de la Colombie. — V Le premier évêque acadien. — VI Courtes réponses à diverses consultations. — VII Soeurs du Bon-Pasteur.

AU PRONE

Le dimanche, 29 décembre

On annonce :

En certains diocèses, le *Veni Creator*, avant la messe du 1er janvier ;

Le premier vendredi du mois.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 29 décembre

Messe de saint Thomas, **double**; mém. du dim. et des 4 Oct. (Noël, S. Etienne, S. Jean et Ss. Innocents), préf. de Noël; dernier Ev. du dim. — Vêpres de Noël, **double**; depuis le capitule de saint Thomas; mém. du dim. et des 4 Oct.

Le mercredi, 1 janvier

Fête de la CIRCONCISION, **double de 2e cl.**; aucune mém. ; préf. de Noël. — Aux II vêpres, mém. de l'Oct. de S. Etienne.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 5 janvier

Diocèse de Montréal. — Du 3 janvier, sainte Geneviève.

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 3 janvier, sainte Geneviève (de Batiscan).

Diocèse de Valleyfield. — Du 5 janvier, saint Téléphore.

Diocèse de Joliette. — Du 3 janvier, sainte Geneviève (Berthier).

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Dimanche, 29 décembre.—Noviciat des Frères de la Charité.

Mardi, 31 " — Noviciat des Pères Jésuites.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 1 décembre 1912.

J'AVAIS dit, et tout le monde l'affirmait, que la question du siège archiépiscopal de Gênes était terminée et que le gouvernement, malgré les oppositions libérales, accordait au nouvel élu l'*exequatour*. Il paraît maintenant qu'il n'en est rien. Le vent a changé; les organes officiels assurent que le gouvernement a refusé l'*exequatour*; d'autres disent que, sans être refusé, on ne sait pas encore s'il sera accordé; et dans tous les cas, un député de Gênes a déposé une interpellation au bureau de la Chambre italienne, pour savoir quels motifs retardaient l'*exequatour* du nouvel archevêque.

— En Italie, en ce moment où le gouvernement change brutalement le mode des élections législatives, le rapprochant beaucoup du suffrage universel, il semble que la manoeuvre soit un peu imprudente. La masse est religieuse, et on l'a bien vu à propos de la question du divorce. Bien que cette loi, dite de régularisation de la famille (quel euphémisme) fut annoncée dans le discours du trône, les protestations qui s'élevèrent de tous les côtés furent telles que le gouvernement dut retirer d'abord son projet de loi. Un député, M. Berennini, le reprit pour son compte personnel, mais le gouvernement, toujours sous la même poussée, lui refusa son appui et la loi fut ensevelie avant même d'avoir été discutée.

— Le cas de Mgr Caron a des précédents dans l'histoire religieuse de l'Italie. A la mort de Mgr Romilli, archevêque de Milan, le pape Pie IX nomma en 1859 Mgr Pallerini; mais le gouvernement lui refusa l'*exequatour* et l'archevêque fut obligé de gouverner son diocèse par l'intermédiaire de Mgr Caccia, évêque de Famagouste, qui était vicaire-capitulaire. Une

pareille situation dura huit ans; mais Mgr Ballerini voyant que le gouvernement lui continuait la même hostilité, donna sa démission en 1867. Pie IX l'agréa, le nommant patriarche d'Alexandrie; et lui désigna pour successeur Mgr Luigi Nazari, des comtes de Calabiana, qui était sénateur du royaume et évêque de Casale. Cette nomination termina le conflit. Nous en avons un autre exemple plus près de nous, et qui s'est passé sous le ministère Zanardelli. Léon XIII avait donné pour successeur à Mgr Carsana, évêque de Côme, un prêtre d'une grande valeur, Mgr Luigi Nicora, qui fut élu évêque de cette ville le 1er juin 1888. Mais le gouvernement du roi, le regardant comme trop intransigeant, lui refusa l'*exequatur*. Mgr Nicora resta cependant évêque de Côme au milieu de mille difficultés provenant de ce que le gouvernement lui refusait la qualité d'évêque pour tous les actes de son administration qui touchaient à des intérêts matériels. Ce prélat mourut peu après en 1890 et eut pour successeur Mgr Ferrari, maintenant archevêque de Milan.

— Mgr Caron serait le troisième exemple, si toutefois le gouvernement est décidé, car le cas du pape actuel, qui pendant une année attendit à Mantoue l'*exequatur* aux bulles qui le nommaient patriarche de Venise, est un peu différent.

— Le gouvernement se défend de vouloir en rien entraver l'autorité spirituelle de l'évêque; celui-ci peut donc prêcher, administrer les sacrements, consacrer les églises, ordonner des prêtres sans que le gouvernement dise rien. Mais d'abord, comme pendant la vacance les biens de la mense sont administrés par un fonctionnaire du ministère de grâce et justice, sous le nom d'économe des bénéfices vacants, cet employé continue à administrer le temporel de l'évêché, et à en verser les revenus au ministère. Ces versements constituent une sorte

de fonds secret dont le ministère n'est responsable que devant le roi. Voici donc l'évêque privé, non seulement des revenus de la mense, mais aussi de l'usage du palais épiscopal. Il y a sa chancellerie, mais ne peut l'habiter. Avant qu'il fut nommé, il y avait dans le diocèse une administration régulière, le vicaire-capitulaire, celle-ci était reconnue par le gouvernement et continue à l'être, car l'archevêque est pour lui un inconnu. On voit tout de suite dans quels embarras cette manière de faire met l'administration d'un diocèse, et on comprend sans peine qu'une situation aussi anormale ne puisse durer. Mgr Caron est encore légalement évêque de Caneda, car il ne donnera la démission officielle de ce siège que lorsque le gouvernement aura accordé l'*exequatur* aux bulles qui le nomment à Gênes; mais il est bien difficile de prévoir la fin du conflit avant le résultat de l'interpellation qui aura lieu à la Chambre italienne. Le ministre sera bien forcé d'expliquer alors sa ligne de conduite et on verra quelles considérations, politiques ou théologiques, l'ont fait agir. Je dis à dessein théologiques, car il n'est un mystère pour personne que le gouvernement italien s'est posé en défenseur du Père Semeria, et comme Mgr Caron était censé son adversaire, il veut se venger sur lui des mesures dont le premier a été l'objet. Cette manière de faire est assez étrange, surtout pour un ministère qui se dit libéral. On a tellement abusé de ce mot, qu'il finit aujourd'hui par signifier tout le contraire de ce qu'indique son étymologie.

— Le consistoire a fait venir à Rome les deux cardinaux de Vienne et d'Olmütz pour recevoir le chapeau. Il n'y a dans cette venue rien que de très naturel, et on ne verrait point en quoi cela pourrait défrayer la chronique. Mais on veut voir la politique en tout. Le cardinal Nagl a été reçu plusieurs fois, avant son départ, par l'empereur François-Joseph. Sitôt arrivé à Rome, le cardinal a eu de longues en-

treuves avec le pape et le cardinal secrétaire d'Etat. Sur ces deux faits, on a bâti une foule de pronostics divers. Parmi eux en voici un à qui on prêtait le plus de fondement : l'empereur aurait chargé le cardinal archevêque de demander quel appui le pape donnerait à son désir de conserver, après la paix, le protectorat des chrétiens de l'Albanie. On comprend parfaitement la portée des désirs du vieil empereur, ce protectorat serait pour lui une sorte de main mise sur l'Albanie et le moyen, peut-être le plus pratique, de la faire rentrer dans l'orbe de la monarchie Austro-Hongroise. Chassée par la porte, l'influence de l'Autriche rentrerait par la fenêtre, et on sait que l'Autriche est aussi tenace que ses ambitions sont grandes. Mais à quoi bon vouloir à priori s'inquiéter de ces choses ? Nous ne savons point ce qui a été dit dans ces entrevues, ne faisons donc pas comme Estius dans ses commentaires sur Daniel.

— Ce savant commentateur glosait sur ce verset où il est dit que l'ange qui parlait à Daniel (Dan., 10, 15) s'était fait aider par l'ange Michel pour résister à l'ange des Perses, et après avoir parlé à Daniel, il s'empressait d'aller rejoindre son poste de combat (p. 20) pour continuer la lutte contre son adversaire. Ce combat avait déjà duré 21 jours, combat intellectuel, de prières et d'influences cela s'entend, mais que dirent entre eux devant le trône de Dieu les princes de la milice céleste ? Nous l'ignorons complètement. Ce qui n'a pas empêché Estius dans son commentaire de nous donner en trois colonnes les discours de ces divers anges.. On dirait aujourd'hui que c'est le comble du reportage.

— A propos de la lettre encyclique de Pie X sur les associations ouvrières catholiques et mixtes, dont toute la presse a parlé, et où le pape, suivant en cela les plus pures idées

catholiques, approuve la tendance de Berlin et tolère seulement provisoirement, et sous certaines conditions rigoureusement exigées, la tendance dite de Cologne, la politique est venue mettre sa main. On prête à l'empereur d'Allemagne ce mot : " C'est la dernière fois que je tolère une pareille ingérence du pape dans l'administration interne de mes états, et si elle se renouvelle, je romprai les relations diplomatiques." Cette parole est certainement inexacte, si elle n'est point totalement inventée. L'empereur allemand est un homme trop avisé pour ne pas s'apercevoir que s'il refuse au pape de décider sur les questions de morale et de religion qui se passent dans ses états, il n'est pas nécessaire d'avoir un Souverain-Pontife, comme aussi il serait parfaitement superflu d'entretenir un ambassadeur auprès de sa personne. Mais voilà, l'association interconfessionnelle est au fond une association à tendances modernistes, en ce sens qu'elle semble mettre les intérêts matériels au-dessus de ceux de la foi et prétend se régir en-dehors des lois de l'Eglise. C'est à cause de cela que l'on part en guerre, ou mieux que l'on déclare vouloir partir en guerre. Cette poussée nous montre combien le pape a été divinement inspiré en dénonçant l'erreur du modernisme et en la pourchassant dans tous les coins où elle voudrait se cantonner. Je me rappelle qu'à l'opposition de l'encyclique, nombre de gens se disaient : " Le modernisme ? connais pas. " Maintenant, à la lueur de tous ces événements, on voit qu'il est l'erreur à la fois unique dans son but, multiple dans ses manifestations, inlassable dans son activité, et qu'il n'y a pas de plus grand péril pour la vitalité de l'Eglise et la pureté de la foi catholique.

DON ALESSANDRO.

LOI

Rejetant la franc-maçonnerie hors de la Colombie

Casas, membre du Parlement colombien, a présenté à la Chambre de ce pays un projet de loi où il est dit entre autres choses :

“ Depuis Clément XII jusqu'à Pie X, les Pontifes romains condamnent la secte maçonnique comme opposée au dogme et à la morale chrétienne. Selon l'article 47 de la Constitution, de semblables associations ne peuvent subsister en Colombie. En outre, les preuves historiques directes de l'immoralité des Loges maçonniques et de leur participation dans les crimes politiques et sociaux des siècles modernes, sont innombrables et décisives. De plus, la société maçonnique attente contre tout ordre légal établi, quand cet ordre tient par la base à la morale et au dogme chrétien.

“ Les événements récents de France et du Portugal démontrent avec une terrible éloquence la cruelle vérité de cette affirmation..

“ A quoi servirait de reconnaître que la religion catholique est l'élément essentiel de l'ordre social, que les pouvoirs publics doivent la protéger, s'ils ne pouvaient réprimer le fanatisme sectaire qui, avec une croissance féroce, menace l'Eglise de Colombie ? ”

Après ce vaillant rapport, la Chambre, émue des dangers que la Franc-Maçonnerie peut faire courir à la Colombie, n'hésita pas, en seconde lecture, à voter le texte de loi prohibitif.

La *Societat* se fait l'écho de la joie des catholiques de Bogota :

“ C'est avec réjouissance que nous apprenons à nos lecteurs qu'en la séance d'avant-hier, la Chambre approuva à une très grande majorité le vital projet de loi qui jette hors de Colom-

bie les mystérieuses, sombres et sinistres, autant que ridicules Loges maçonniques qui, comme tout le monde le sait, sont des antres de conspiration contre l'ordre social, moral et religieux. ”

La *Societad* qualifie cette loi prohibitive de la Franc-Maçonnerie, *loi héroïque*. Elle l'est en effet, car la secte internationale s'efforcera certainement d'en tirer vengeance contre ce pays.

LE PREMIER EVEQUE ACADIEN

LE 24 août dernier, vers la fin de la cérémonie du sacre de Mgr Georges Gauthier, à l'archevêché de Montréal, l'un des rédacteurs de la *Semaine* était occupé à dresser des listes pour ses collègues de la grande presse, quand on vint l'avertir : “ Il y a là, au parloir, un Monsieur qui dit qu'il est évêque (sic). ” — “ En effet, nous disait l'instant d'après le visiteur, je suis l'évêque-élu de Saint-Jean, en route pour Ottawa. Un arrêt de convoi, sur lequel je ne comptais pas, me permet de venir saluer Mgr l'archevêque de Montréal... ” Ça ne fut pas long. Le jeune évêque endossa sa modeste soutane noire, et il fut conduit au chœur de la cathédrale, où il prit place, sur un Prie-Dieu, au rang des évêques. Au banquet, chez les Soeurs Grises, Mgr Bruchési présenta le “ premier évêque acadien ”, et ce fut une ovation. Bref, nous l'avons alors noté, l'incident fut charmant et touchant de cette présence, au sacre de notre jeune et brillant évêque-auxiliaire de Montréal, du jeune et très digne prélat acadien.

Plusieurs de ceux qui étaient à Québec pour le Congrès du Parler français, deux mois auparavant, se rappelaient la chaude allocution de M. l'abbé de Poncheville — *Salut aux*

Acadiens! “ C’est l’oubli des vivants qui fait mourir les morts ”—avait dit l’orateur français. “ L’héroïque fidélité des Acadiens à leur foi catholique et française a fait revivre leurs morts et leur assure, dans leur descendance renouvelée, une impérissable postérité. Car la contrainte brutale est impuissante à comprimer l’essor d’une race qui porte en ses veines une telle vigueur. Dans vos forêts de géants, quelle force réussirait à empêcher le chêne de grandir ? En vain, pour limiter son développement, l’entoure-t-on d’un cercle d’acier. Il brise son carcan sans effort, et continue de dilater son tronc vigoureux. Parfois il le garde au flanc, mais le déborde, le recouvre de son écorce tranquille et se l’incorpore au point qu’il en semble affranchi. Puis il monte toujours plus haut, il s’épanouit toujours plus large, sous l’incompréhensible poussée de sa sève, malgré le fer qui l’étreint au cœur et qu’il a définitivement vaincu. ” “ Or, ajoutait l’abbé de Poncheville, on ne s’oppose pas davantage à l’épanouissement de la vitalité d’un peuple tel que le vôtre : les persécutions mêmes fortifient sa vertu et opèrent son relèvement. La France en sait quelque chose à cette heure. L’Acadie a connu le bienfait de cette rude loi de l’humanité. Gloire à ses fils, qui ont souffert pour la liberté de son âme ! Gloire à ses prêtres, qui ont été les artisans de sa survivance et de son triomphe !. . . Leurs diplômes de professeurs de français et de religion furent signés de leur sang et leur compétence est authentiquée par la rare valeur patriotique et catholique qu’ils mirent au cœur de leurs frères ! ”

Tous, nous nous rappellions ce discours, à Montréal, en contemplant le “ premier évêque acadien ”, calme, souriant, modeste, et ayant, au fond de ses yeux doux, je ne sais quelle vague évocation des grandes douleurs que les siens ont subies.

C'est le 10 décembre que Sa Grandeur Mgr Edouard-Alfred Leblanc a été sacré évêque de Saint-Jean, dans sa cathédrale, par Son Excellence Mgr Stagni, délégué apostolique au Canada, et Nos Seigneurs McCarthy, archevêque d'Halifax, et Bruchési, archevêque de Montréal, comme prélats co-consécrateurs. Mgr Morrisson, évêque d'Antigonish, a prêché le sermon de circonstance. Étaient présents au chœur : Mgr Gauthier, d'Ottawa, Mgr Emard, de Valleyfield, Mgr LaRocque, de Sherbrooke, Mgr Cloutier, des Trois-Rivières, Mgr Barry, de Chatham, Mgr Blais, de Rimouski, Mgr Brunault, de Nicolet, Mgr Roy, de Québec, M. le chanoine Bernard, de Sorel, représentant l'évêque de Saint-Hyacinthe, M. le chanoine Dugas, de Joliette, représentant de Mgr Archambeault, et un grand nombre de prélats, de chanoines et de prêtres, parmi lesquels, naturellement, beaucoup d'Acadiens. A la fin de la cérémonie du sacre, Mgr le Délégué Apostolique a adressé la parole en français et en anglais. Au dîner du clergé, le nouvel évêque, Mgr Leblanc, a aussi parlé en français et en anglais. L'expression de sa gratitude à la Sainte Eglise qui l'a choisi, et la façon modeste dont il reporte l'honneur de ce choix sur la race vaillante et si longtemps opprimée dont il est le fils, ont produit sur l'assistance une impression profonde. Ce fut le seul discours pendant le dîner. Mais l'événement parlait par lui-même.

C'était, en effet, un grand jour pour l'Acadie. " Gloire à ses fils — comme disait M. l'abbé de Poncheville à Québec — qui ont souffert pour la liberté de son âme! Gloire à ses prêtres, qui ont été les artisans de sa survivance et de son triomphe! ... "

* * *

M. l'abbé Dugas, curé de Saint-Clet, qui est lui-même, ainsi que ses nombreux homonymes de la province de Québec, prêtres et prélats, de Saint-Jacques et des environs, un descen-

dant d'Acadiens, a donné aux journaux des notes précieuses sur la famille et les antécédants de Mgr Leblanc. L'on sait que M. le curé de Saint-Clet a déjà à son actif plusieurs monographies de paroisses fort intéressantes. Au cours de son voyage au Nouveau-Brunswick pour le sacre du nouvel évêque, il a fait des recherches, et voici ce qu'il nous apprend dans son communiqué à *La Patrie* de Montréal.

Avant le sacre de Mgr l'évêque auxiliaire de Montréal, écrit-il curieusement, personne n'avait vu Mgr Leblanc. En effet, c'était son premier contact avec le clergé de notre province. Mgr Leblanc est acadien par son éducation autant que par son sang. Il est né à Weymouth (au rang de l'Ohio), dans la Nouvelle-Ecosse, le 15 octobre 1872. Son père s'appelait Lue Leblanc et sa mère Julie Béliveau. C'étaient tous les deux de purs Acadiens. Le père mourut en 1891, et la mère est morte, il y a trois ans, chez son fils, le nouvel évêque, alors curé de Saint-Bernard-de-Weymouth. Mgr Leblanc n'a qu'une soeur survivante et qu'un frère qui "garde le logis paternel". Le premier Leblanc (Daniel) arriva en Acadie vers 1650, avec sa femme. Ce Daniel Leblanc fut l'un des six citoyens que Sir William Phipps, en 1690, choisit pour former le conseil qui devait gouverner la colonie en attendant l'arrivée d'un gouverneur anglais. Il eut six fils et une fille. L'un de ses fils (le plus jeune) Pierre, se maria deux fois. Le plus vieux des fils de celui-ci, Charles, se maria avec Madeleine Girouard (1735). Il évita en 1755, avec sa femme et ses nombreux enfants, la cruelle déportation, en fuyant sur les hauteurs des montagnes du nord, à Annapolis. Son fils, qui lui aussi s'appelait Charles, se maria en 1780, à Anne Melanson... L'un des fils de ce second Charles, Joseph, épousa en 1813 Rosalie Terrio. Ils eurent dix enfants, dont Lue, né en 1824, et mort en 1891, le propre père du nouvel évêque de Saint-Jean.

Après ses classes élémentaires à Weymouth, le futur évêque

fut commis quelque part à Meteghan. A 17 ans, en 1889, il entra au Collège de Memramcook—l'oeuvre d'un Canadien, comme l'on sait, le célèbre Père Lefebvre—chez les Pères de Sainte-Croix. En 1891, "quand le bon M. Guay—écrivit l'abbé Dugas—curé de la Pointe-de-l'Eglise (Church point), sacrifiant sa vaste paroisse, l'offrit à Mgr l'archevêque d'Halifax pour y établir une communauté et un collège pour les Acadiens, le jeune Leblanc repassa la baie de Fundy, quitta Memramcook pour le nouveau collège de la paroisse-mère de la baie — la paroisse du saint abbé Sigogne, le *Vieux Prêtre* comme on disait... Et c'est ainsi qu'après avoir étudié sous les Pères de Sainte-Croix, Mgr Leblanc a étudié aussi sous les Eudistes. En 1895, il entra au Grand-Séminaire d'Halifax, et, le 29 juin 1898, il recevait l'ordination sacerdotale des mains de feu Mgr O'Brien. Il fut vicaire à Meteghan de 1898 à 1901, curé à Calédonia de 1901 à 1906, curé de Salmon River de 1906 à 1907, et enfin curé de Saint-Bernard-de-Weymouth, sa paroisse natale, de 1907 au 2 août 1912, date de son élection au siège épiscopal de Saint-Jean.

Le diocèse de Saint-Jean, qui existe depuis 1842, possède 1 collège, 9 couvents, 93 églises et 38 paroisses. Il compte en chiffres ronds 58 mille catholiques, dont environ 30 mille de langue anglaise et 28 mille de langue française.

Mgr Leblanc a pris pour devise cette parole de paix, qui résume toute la doctrine chrétienne: *In omnibus caritas*, ce que l'on peut traduire au sens large: *En tout et à tous la charité!* Que le Dieu de toute charité le guide donc et le conserve longtemps à l'affection de tous ceux qui aiment en lui la fière et noble Acadie! "Gloire soit par lui à l'Acadie et à ses fils; qui ont souffert... et à ses prêtres qui ont été les artisans de sa survivance et de son triomphe!"

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

1o Indulgence du 1er samedi de chaque mois

On me dit que le pape vient d'accorder une indulgence pour le premier samedi de chaque mois en l'honneur de la sainte Vierge, mais on ignore les conditions. Sont-elles les mêmes que celles de l'indulgence du premier vendredi ?

Cette nouvelle est fondée. Le pape en effet a accordée cette indulgence le 13 juin 1912. (*Ami du Clergé*, No 42, du 17 octobre, p. 931). ..

Voici la pratique indulgenciée. De pieux fidèles s'appliquent à offrir à Marie, chaque premier samedi du mois, quelque exercice (composé de prières ou d'actes de vertu), afin de satisfaire pour les exécrables blasphèmes proférés contre le saint Nom de Marie et les hautes prérogatives que Dieu lui a accordées. Désormais, à la valeur impétratoire, méritoire et satisfactoire que ces fidèles tiraient de ces pieux exercices, Notre Saint-Père le pape, pour augmenter leur dévotion envers la glorieuse mère immaculée de Dieu et pour favoriser ce pieux désir de réparation, leur accorde de son propre mouvement (*motu proprio*) une indulgence plénière chaque premier samedi du mois.

Les conditions sont la *confession*, la *communion* et la *prière* aux intentions du Souverain-Pontife. Cette indulgence peut être gagnée ou pour soi ou pour les âmes du purgatoire.

Cette concession diffère assez de celle de l'indulgence du premier vendredi du mois.

L'origine des communions le premier vendredi du mois remonte à l'époque de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, et doit son origine à Notre-Seigneur lui-même. Celle des premiers samedis est due à la piété privée des fidèles sous l'action de la grâce de Dieu.

L'indulgence plénière accordée aux premiers vendredis (seulement le 7 septembre 1897, *Raccolta*, No 124) exige, outre la confession, la communion et la prière pour le pape, une pieuse

(quoique courte) *méditation sur la bonté infinie du Sacré-Coeur de Jésus*. Celle des samedis n'exige pas de méditation (1).

La concession des premiers vendredis exige une série entière de premiers vendredis et de plus, qu'ils soient au nombre de neuf consécutifs (à part le vendredi saint). Celle des premiers samedis admet, par son silence, des exercices non consécutifs et ne limite aucun nombre. On peut donc gagner cette indulgence chaque premier samedi même isolé.

La concession des vendredis comporte aussi une indulgence partielle pour les vendredis autres que le premier, tandis que la nouvelle concession ne renferme pas d'indulgence partielle pour les samedis autres que le premier.

Les deux pratiques offrent cependant quelques points communs.

Elles exigent toutes deux la confession, la communion et la prière aux intentions du pape. De plus, pour la plus récente comme pour toute autre, on peut bénéficier des concessions générales au sujet de la confession faite habituellement (quand même on manquerait quelquefois) tous les sept jours (ou tous les quatorze jours, dans les diocèses de Montréal et autres nombreux qui ont cet indult). On peut également, dans les deux pratiques, faire la communion le jour même ou la veille.

2o Cierges de l'autel

Ordre pour les allumer et les éteindre.

Il me semble qu'on doit commencer à allumer les cierges de l'autel par le côté de l'épître. Cependant j'ai observé dans plusieurs églises que le bedeau ou les servants commencent par celui de l'évangile. Suis-je dans l'erreur ?

(1) Les indulgences du premier vendredi ont été demandées et accordées pour les fidèles qui " sans appartenir " à la Confrérie du sacré Coeur de Jésus, adopteront cette pratique. Ceux qui appartiennent à la Confrérie, ne peuvent donc cumuler les deux indulgences. D'ailleurs, ces derniers ont la liberté de la gagner ou le premier vendredi ou le premier dimanche (qui n'est pas toujours le vendredi suivant).

Non, vous avez raison. La Congrégation des Rites, à la demande des Ermites Camaldules qui ont soumis une vingtaine de doutes avant de rééditer leur cérémonial, a répondu, le 1 février 1907, à IX, qu'il fallait commencer par ceux du côté de l'épître et allumer d'abord celui qui est le plus rapproché de la croix, puis le suivant, enfin le dernier. Ensuite, on agit de même pour le côté de l'évangile.

Mais pour les éteindre, on doit suivre l'ordre inverse. On commence d'abord par le côté de l'évangile, éteignant en premier lieu celui qui est le plus éloigné de la croix, puis celui du milieu, enfin le plus rapproché de la croix. On suit le même ordre de l'autre côté.

On trouvera cet enseignement dans la 10^e édition du *Cérémonial* de Le Vavasseur (1905), et la décision elle-même dans *l'Ami du Clergé*, vol. XXIX (1907), p. 472.

Lorsque à raison de la solennité, ou de l'exposition du Saint-Sacrement, un plus grand nombre de cierges sont disposés sur les divers gradins, on commence par ceux des gradins plus élevés soit pour allumer soit pour éteindre, et l'on finit par ceux des gradins inférieurs (2).

J. S.

(2) Il ne faut pas conclure de ce détail qu'il est indifférent de disposer les six cierges de règle d'une manière à former un triangle ou une ligne descendante et de biais. Ces cierges doivent, d'après la rubrique du Cérémonial des évêques, être placés en ligne droite avec la croix qui doit les dominer tous. — L'occasion est favorable pour rappeler aux sacristains et à ceux qui sont chargés de les diriger, quelques détails que les uns et les autres oublient trop facilement. 1^o Ils ne devraient jamais allumer ou éteindre les cierges de l'autel avec leurs habits ordinaires, mais revêtus de la soutane, ou de leur costume d'employé de l'église. 2^o Ils doivent faire la génuflexion au haut en y arrivant, puis en traversant d'un côté à l'autre, enfin avant de descendre. 3^o Ils doivent éviter d'appuyer les mains sur l'autel, en faisant ces génuflexions. 4^o En marchant avec leur mèche allumée, ils doivent en tenir l'extrémité relevée (et non horizontale), et de plus toujours tournée vers le côté d'où ils viennent, pour que l'air enflamme moins la cire et ne la fasse pas couler (par

SOEURS DU BON-PASTEUR

Cérémonie de vêtue et de profession

Le 10 décembre 1912, Sa Grandeur Mgr Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, présidait une cérémonie de profession et de vêtue dans la chapelle des religieuses du Bon-Pasteur, 64, rue Sherbrooke-Est.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Stella Riopel, de Salem, Mass., dite Soeur Marie-de-Sainte-Rose-de-Lima; Alice Benoit, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Saint-Anicet; Aurore Jetté, de Saint-Germain de Grantham, dite Soeur Marie-de-Pontmain; Blandine Deslauriers, de Saint-Hughes, dite Soeur Marie-de-Sainte-Théodelinde; Yvonne Bouthiller, de Saint-Hubert, comté Chambly, dite Soeur Marie-de-Sainte-Aselle; Liva Paquette, de Saint-Albert-de-Russell, dite Soeur Marie-de-Saint-Gilles; Odile Séguin, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Saint-Christophore; Yvonne Paré, de Saint-Raymond-de-Portneuf, dite Soeur Marie-de-Sainte-Radegonde.

Ont prononcé les vœux annuels : Soeur Marie-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, née Dutil; Soeur Marie-de-Saint-Etienne, née Boursier; Soeur Marie-Raphaël-de-la-Providence, née Caron; Soeur Marie de l'Eucharistie, née Deslieries; Soeur Marie-des-Apôtres, née Joannette; Soeur Marie-Marguerite-du-Divin-Coeur, née Beauregard; Soeur Marie-du-Coeur-Eucharistique, née Daignault; Soeur Marie-Joseph-de-la-Trinité, née Brosseau; Soeur Marie-des-Saints-Innocents, née Vaillancourt; Soeur Marie-de-Saint-Clément, née Baril.

L'allocution de circonstance a été faite par le Révérend Père Marie-Raymond, o. f. m., et le saint sacrifice a été célébré par le Révérend Père P.-A. Roy, o. p.

suite en arrière d'eux lorsqu'ils montent à l'autel, puis vers leur droite lorsqu'ils ont allumé le premier cierge du côté de l'épître, enfin vers leur gauche lorsqu'ils ont allumé le premier cierge du côté de l'évangile). 5o Ils doivent l'éteindre lorsqu'ils ont fini (avant de retourner à la sacristie). 6o Ils doivent observer, pour éteindre les cierges de ne pas écraser la mèche avec l'éteignoir, mais se contenter de le tenir quelques instants immobile au-dessus de la flamme. 7o Il serait préférable d'allumer les cierges des acolytes à la sacristie avant d'aller à l'autel (ce qui empêchera d'enflammer son allumette dans le sanctuaire, près de l'autel).